

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2909

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyons_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau
entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux
entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconneche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2909**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Réseau entreprendre Rhône (RER) est une association qui regroupe des chefs d'entreprise désireux de s'impliquer dans la création d'entreprises et l'accompagnement des créateurs. Elle fait partie du réseau entreprendre, reconnu d'utilité publique, qui compte aujourd'hui 41 associations en France et 5 à l'étranger, soit 7 700 chefs d'entreprises acteurs de ce réseau.

Cette association est une plateforme de financement et d'initiative locale dont l'objet est :

- d'apporter une aide à la professionnalisation du projet porté par le créateur,
- l'affectation d'un prêt d'honneur auprès du créateur (de 15 000 à 38 000 €, pour une durée de 5 ans et de 20 000 à 75 000 € pour les projets innovants),
- de proposer un accompagnement individuel de 3 ans suivant la création : accompagnateur dirigeant d'entreprise attiré et / ou accompagnement collectif (clubs de créateurs mensuels et programmes de formation),
- une intégration des créateurs dans les réseaux économiques locaux.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, s'agissant d'un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération. A ce titre, elle intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Les objectifs poursuivis pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre "l'entrepreneur-e" au cœur de l'action. Il s'agit, notamment, de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'action du réseau est de soutenir chaque entrepreneur-e par une offre de proximité, avec l'objectif spécifique de faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

L'appui au financement des projets d'entreprises, via les prêts d'honneur et leur effet levier sur les financements bancaires classiques, participe pleinement de cette politique. Dans le cas des entreprises à fort potentiel de développement, ce premier levier financier appelle souvent la levée de fonds complémentaires dans le cadre du déploiement de l'activité de l'entreprise. De plus, le suivi du démarrage de la jeune entreprise (0 à 3 ans) après l'obtention du prêt permet de la solidifier et d'accroître sa pérennité.

C'est pourquoi la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'association réseau entreprendre Rhône, membre de "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat" et plateforme de financement et d'initiative locale.

Cette activité de financement est complémentaire avec l'offre d'accompagnement des porteurs de projets innovants et à potentiel, développée dans l'agglomération par l'incubateur CREALYS en phase ante-crédation et par le dispositif Novacité pour l'accompagnement post-crédation (0 à 3 ans d'activité).

L'action de Réseau entreprendre Rhône s'inscrit, par ailleurs, dans une offre globale de financement sur l'agglomération : prêts solidaires (micro-crédit) avec l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour les plans de financement de moins de 20 000 €, prêts d'honneur "intermédiaires" pour l'association Rhône développement initiative (RDI) avec les plans de financement compris entre 15 000 et 200 000 € et prêts d'honneur pour les projets à potentiel (Réseau entreprendre Rhône) avec des plans de financement supérieurs à 80 000 €.

b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2011 et bilan

L'accompagnement des porteurs de projets

Les actions conduites ont concerné :

- 19 entreprises nouvelles créées (24 entrepreneurs) pour un objectif de 20,
- 74 entrepreneurs, soit 64 entreprises ont été accompagnées de 0 à 3 ans pour un objectif de 60,
- 797 000 € de prêts d'honneur accordés (+50 % par rapport à 2010) à 24 lauréats représentant 19 entreprises (identique à 2010). Le prêt d'honneur moyen est passé de 25 800 € à 39 176 €, notamment, avec une augmentation sensible des projets innovants.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- 5,5 emplois créés par les entreprises "accompagnées" à 1 an et 8,5 emplois créés par les entreprises "accompagnées" à 3 ans,
- le taux de satisfaction des entrepreneurs accompagnés est supérieur à 86 %.

En 2011, 210 entreprises lauréates sont toujours en activité, soit un taux de pérennité depuis l'origine de 67 % et un taux de pérennité à 5 ans de 92 %. 2 866 emplois ont ainsi été créés ou sauvegardés, répartis sur l'ensemble des secteurs d'activités,

Le chiffre d'affaires moyen des entreprises lauréates de moins de 3 ans ayant clôturé au moins un bilan est de 637 000 €.

Année	Objectifs annuels (projets financés)	Réalisé (nombre de projets financés)	Montant cumulé des prêts d'honneur octroyés (en K€)
2005	20	14	390
2006	20	15	300
2007	20	20	555
2008	20	14	390
2009	20	14	355
2010	20	20	516
2011	20	19	797

Participation au réseau "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat"

L'association Réseau entreprendre Rhône a participé et s'est impliquée dans l'organisation, les projets et les actions en cours et/ou en construction du réseau. Elle informe et communique dans le cadre de son annuaire guide 2011 (outil principal de présentation et de communication du réseau) et affiche son appartenance au réseau L_VE sur les supports de communication et dans ses locaux. Enfin, l'association Réseau entreprendre Rhône est présente aux événements organisés par L_VE, notamment au salon des entrepreneurs.

L'association Réseau entreprendre Rhône participe activement au programme pépites.

L'association Réseau entreprendre Rhône est en cours de labellisation (prévue pour début 2012).

c) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

Pour l'année 2012, les actions de l'association sont reconduites sur la base des résultats acquis en 2011. L'association souhaite poursuivre son développement tel qu'envisagé en 2010 et 2011, notamment en développant sa lisibilité pour toucher plus d'entreprises à potentiel et donc en développant le nombre de chefs d'entreprises expérimentés adhérents de l'association.

Concernant le financement et le suivi des créateurs d'entreprises, les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par l'association sont les suivants :

- 20 entreprises créées sur l'année et 60 entreprises accompagnées,
- 2 emplois minimum créés par entreprise accompagnée à un an et 5 emplois minimum à 3 ans.

Dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, l'association maintiendra sa participation et son implication autour des grands objectifs et des axes d'intervention du réseau.

En particulier, elle s'engage dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de professionnalisation. 2012 doit permettre d'obtenir la labellisation L_VE.

Budget prévisionnel en 2012 pour le suivi et le financement des porteurs de projets

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges externes	112 500	Communauté urbaine de Lyon	60 000
salaires et charges	180 000	autre subvention (Caisse d'épargne)	12 000
impôts et taxes	6 500	cotisations et dons	185 000
cotisation Réseau	13 000	sponsoring privé	45 000
cotisation RERA	3 000	divers	15 000
loyers	20 000	dons ISF	20 000
amortissement	2 000		
Total	337 000	Total	337 000

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées et de pérenniser l'action de l'association Réseau entreprendre Rhône au sein du dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 60 000 € en 2012. Le montant de la subvention s'élevait à 57 500 € en 2011. L'augmentation est liée aux actions à engager sur 2 ans pour accroître le nombre d'adhérents (+ 16 % l'année dernière) et la qualité d'accueil des entrepreneurs dans les locaux de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Réseau entreprendre Rhône pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012.

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Réseau entreprendre Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.